

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 7 mai 2026

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **trente avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 avril 2026, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Sandrine LAGNEAU, Jaouad MARBOH, Manon REIG, David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents : Stéphane GARCIA, Cindy CLOP

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Virginie FEYBESSE-FELIX, Vanessa ONIC, Florian ROUME

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



**DEL\_2026\_63**

**DISPOSITIF AVIP (CRECHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE)**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, la commune a été retenue pour intégrer le dispositif AVIP « Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle ». Celui-ci vise à faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation des parents en recherche d'insertion, grâce à une solution d'accueil adaptée pour leurs jeunes enfants.

La participation à ce programme s'inscrit dans une dynamique partenariale associant plusieurs acteurs institutionnels et sociaux (CAF, MSA, France Travail, Services de l'Etat, Département).

Le dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Faciliter le retour à l'emploi ou l'accès à la formation pour les parents bénéficiaires ;
- Proposer un accueil en crèche adapté aux besoins spécifiques (horaires, accompagnement,...) ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des familles ;
- Renforcer les partenariats entre les acteurs de la petite enfance et de l'emploi

Dans le cadre de ce dispositif, la commune s'engage à :

- Réserver 3 places au sein de la Crèche La Coquille pour les bénéficiaires du dispositif ;
- Adapter les modalités d'accueil afin de répondre aux besoins des familles accompagnées ;
- Participer au suivi et à l'évaluation du dispositif ;
- Formaliser les engagements réciproques dans des conventions partenariales

L'intégration au dispositif AVIP permet de mobiliser des financements complémentaires, visant à soutenir l'action de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif AVIP et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Vu** la commission Petite Enfance, Education, Périscolaire et Santé en date du 16 avril 2026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt de favoriser l'accès à l'emploi des parents rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle,

**Sur** le rapport présenté par Virginie BARRA;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'engagement de la collectivité dans le dispositif AVIP

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président de séance, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*